



22650 - La description de la prosternation de récitation et la purification requise

question

La prosternation à faire pendant la récitation du Coran requiert-elle la purification? Doit-on dire 'Allah akbar' chaque fois qu'on abaisse et redresse sa tête en prière et en dehors de celle-ci? Que dire pendant la prosternation? L'invocation à y dire est-elle vérifiée? Est-il prévu de terminer la prosternation par un salut quand on la fait en dehors de la prière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prosternation en question ne requiert pas l'acquisition de l'état de purification selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas. Elle n'est accompagnée ni de salut ni de 'Allah akbar' au moment où l'on se relève, selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas. On prévoit la pronociation de la formule 'Allah akbar ' pendant la prosternation car un hadith d'Ibn Omar (p.A.a) .va dans ce sens

Si la prosternation se fait dans le cadre de la prière, on doit y prononcer 'Allah akbar ' au moment de s'agenouiller et de se redresser car c'est ce que faisait le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) dans la prière. Or on a rapporté de lui par une voie sûre qu'il a dit: « priez comme vous me voyez prier. » (rapporté par al-Boukhari dans son *Sahih*,595) On prévoit dans ladite prosternation en termes de dhikr et d'invocations ce qui est prévu dans les prosternations à faire dans le cadre .de la prière parce que les hadiths les englobent

Figure parmi les hadiths celui-ci: « Seigneur, je me prosterne devant Toi et crois en Toi et me sou mets à Toi. Mon visage se posterne pour Celui qui l'a créé , formé et tracé son ouï et sa vue « .grâce à Sa force et Ses moyens.Béni soit Allah le Meilleur créateur



Mouslim a rapporté dans son *Sahih* (1290) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) disait dans l'invocation qu'il récitait pendant sa prosternation de récitation: « Seigneur, inscris pour moi auprès de Toi une récompense, et efface mes péchés, et fais d'elle pour moi une provision auprès de Toi. Agrée-la de ma part comme Tu l'a agréé de Ton esclave-serviteur David .((pl) (rapporté par at-Tirmidhi,528

On doit y dire: « Gloire à Mon Maître Supérieur comme on doit le dire dans la prosternation à faire .dans la prière. Ce qui s'y ajoute en matière de dhikr et d'invocations n'est que recommandé

Cette prosternation faite en prière et en dehors de celle-ci reste une sunna et non un devoir car un hadith de Zayd ibn Thabit reçu du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) le confirme. Il est .encore reçu d'Omar un hadith abondant dans le même sens

.Allah est le garant de l'assistance